ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 65080

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la place de la bicyclette dans l'économie liée au tourisme. Il apparaît en effet que les collectivités développent des infrastructures cyclables pour assurer une sécurité optimale des personnes se déplaçant à vélo, mais les itinéraires sécurisés entre des villes distantes de plusieurs dizaines de kilomètres demeurent insuffisants. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de développer les itinéraires réservés aux déplacements à vélo, à l'instar des chemins de grande randonnée pour les déplacements pédestres.

Texte de la réponse

La pratique du vélo est, avec celle de la promenade et de la randonnée, une activité de loisirs qui concerne plus de la moitié de la population française et qui attire de nombreux touristes étrangers. Une offre centrée sur le cyclotourisme engendre de fortes retombées économiques si la qualité des infrastructures et des services ainsi que la promotion sont adaptées à ces clientèles. C'est pourquoi, le comité interministériel du tourisme, du 9 septembre 2003, a réaffirmé la volonté de développer des itinéraires cyclables s'inscrivant dans le plan d'action en faveur du vélo intégré à la stratégie nationale de développement durable. Dans ce cadre, une mission nationale véloroutes et voies vertes (MN3V), créée le 1er janvier 2003, qui regroupe les ministères chargés de l'environnement, des transports, des sports et du tourisme, veille à l'essor de ce réseau. Elle a ainsi approuvé les volets du schéma national pour quatre régions : Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne et Poitou-Charentes. S'agissant plus particulièrement de l'action menée en la matière par le ministère délégué au tourisme, celui-ci a participé, le 28 janvier 2005, à une conférence de presse pour populariser les concepts de véloroutes et de voies vertes auprès de la presse grand public. À cet effet, la direction du tourisme et ODIT France, nouvelle plate-forme d'expertise de l'offre touristique française, ont rédigé une fiche technique intitulée « véloroutes et voies vertes : tourisme » qui a été publiée par la MN3V au cours du mois de janvier 2005. Enfin, dans son rapport remis à M. le Premier ministre, Mme Brigitte Le Brethon, députée du Calvados, maire de Caen, propose des mesures concrètes pour réunir les conditions d'une véritable impulsion de la politique du vélo en France. Ce document, reconnu par l'ensemble des acteurs concernés, servira de base de travail dans le cadre des réflexions que mèneront l'État, les collectivités territoriales et la société civile relatives au développement du tourisme à bicyclette sur le territoire national.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65080
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4974
Réponse publiée le : 28 juin 2005, page 6490